

DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 01/07 / 2017... au 30 Juin 2020

Je soussigné (nom, prénom)

Adresse :

Code postal : Ville :

Titulaire du droit de destruction *,

Qualité du titulaire du droit de destruction : propriétaire *, possesseur *, fermier *.

Piégeur *

Déclare : Faire piéger *

Les prédateurs figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de :

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : 34 S

Par M. (nom, prénom) :

Demeurant à :

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : 34 S

Et seront surveillés par (*facultatif*) M. (nom, prénom)

Demeurant à

Fait à le

Signature du déclarant :

Visa du Maire.

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage vise cette déclaration.

Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage ainsi que dans les enclos attenants à l'habitation visés à-au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement

* Cochez la case correspondante